

## Quelles sont les règles du concours ?



1. Tous les étudiantes et les étudiants du Cégep et de l'ÉNA peuvent s'inscrire selon deux (2) catégories :
  - a. Nouvelle entreprise (projet d'entreprise)
  - b. Jeune entreprise existante (entreprise lancée depuis trois ans ou moins)
2. Les personnes inscrites devront déposer un plan d'affaires avec leur candidature.
3. Tous les plans d'affaires doivent suivre le modèle de la Banque du Canada. C'est à partir de ce modèle que chaque projet sera évalué :
  - a. Modèle à remplir avec vos infos d'un plan d'affaires
  - b. Modèle à remplir avec vos infos d'une annexe financière
4. Pour vous aider à créer votre plan :
  - a. Exemple d'un plan d'affaires
  - b. Exemple d'une annexe financière
  - c. Comment rédiger un plan d'affaires efficace
  - d. Comment éviter les erreurs courantes ?
  - e. Liste de 300 termes à explorer

5. Il est possible de participer à un atelier sur le plan d'affaires le lundi 12 septembre 2022, de 18 h à 21 h, sur inscription seulement.
  - a. [Pour vous inscrire à l'atelier, cliquez ici.](#)
  - b. Faites vite, les places sont limitées.
6. Toutes les candidatures et les plans d'affaires doivent être acheminés par courriel au [fdcem@cegepmontpetit.ca](mailto:fdcem@cegepmontpetit.ca) au plus tard le dimanche 16 octobre 2022, 23 h 59.
7. Toutes les personnes inscrites au Défi doivent être disponibles le jeudi 17 novembre 2022, en présence, au C-30 du campus de Longueuil, afin de présenter leur projet devant des mentors et le public.
8. L'événement sera webdiffusé sur les comptes Facebook du Cégep et/ou de l'ÉNA.
9. Les candidatures seront évaluées par un comité de professeur(e)s du Département d'administration et de Techniques administratives du Cégep.
10. Six (6) finalistes seront choisis.
11. À l'image de la populaire émission Dans l'œil du dragon, les finalistes défileront devant des mentors afin de présenter leur entreprise.
12. Les mentors, des entrepreneur(e)s bien établis ou émergent(e)s, leur poseront des questions afin de déterminer les gagnantes et les gagnants.
13. Gagnante et gagnants :
  - a. 11 500 \$ seront remis en bourses parmi les six (6) finalistes.
  - b. Un projet sera déclaré gagnant dans la catégorie « Jeune entreprise existante »
  - c. Un projet sera déclaré gagnant catégorie « Nouvelle entreprise »
  - d. Un prix « Coup de cœur » sera décerné grâce au vote du public.
  - e. Les trois (3) gagnant(e)s bénéficieront aussi de coaching pendant un (1) an offert par TEC Canada.

## En s'inscrivant, les candidates et les candidats finalistes au Défi s'engagent :

1. À utiliser leur bourse à l'usage exclusif de leur entreprise, le cas échéant.
2. À informer la Fondation de l'utilisation des fonds un an après le concours, en écrivant au [fdcem@cegepmontpetit.ca](mailto:fdcem@cegepmontpetit.ca) au plus tard le 17 novembre 2023.
3. Conditionnellement à ce que leur utilisation par la Fondation ne soit pas préjudiciable à leur honneur et à leur réputation et que cette utilisation soit faite conformément aux consentements contenus, les candidates et les candidats autorisent la Fondation à capter leur image par photo et vidéo ainsi que leurs paroles par enregistrement sonore, et accepte, à titre gratuit, que ces captations soient utilisées et diffusées par la Fondation, le cégep Édouard-Montpetit et l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), dans le cadre de la mission générale de l'organisme et de ces établissements d'enseignement, ainsi que dans un but d'information de la communauté. Ces captations pourront être diffusées sur différents supports (médias électroniques et médias sociaux comme YouTube et LinkedIn, les sites Web du cégep Édouard-Montpetit). L'utilisation de ces images est valide pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Information : [fondationcegepmontpetit.ca/propulsez-votre-avenir/](https://fondationcegepmontpetit.ca/propulsez-votre-avenir/)